

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La société CL Investissement représentée par Monsieur DOS REIS Louis a obtenu en date du 21 septembre 2017 un permis de construire – Réf : PC 083.042.17.C0029 pour la réalisation d'un immeuble sur la parcelle cadastrée section AO n° 491 sise rue Aimé Félix.

Lors de l'instruction du permis de construire, VEOLIA, concessionnaire des réseaux eau et assainissement a été consulté aux fins de connaître la situation de viabilité de cette parcelle.

Dans l'avis délivré par VEOLIA le 10 août 2017, il est précisé que le bâtiment est raccordable au réseau public d'assainissement (sous réserve des autorisations éventuelles des tiers).

N° 2021/124

SERVITUDE POUR OCCUPATION EN TREFONDS DU DOMAINE PUBLIC : RUE AIME FELIX

CM du 22/11/2021

N° 2021/124

SERVITUDE POUR OCCUPATION EN TREFONDS DU DOMAINE PUBLIC : RUE AIME FELIX

Un chiffrage ainsi qu'un descriptif technique des travaux envisagés est annexé à l'avis.

A l'issue des travaux de construction de l'immeuble, la société CL Investissement a sollicité les services de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez afin de prévoir le raccordement au réseau d'assainissement.

Les conclusions émises après examen du dossier et visite des lieux par le service compétent sont les suivantes : la situation altimétrique de la parcelle cadastrée AO n° 491 ne permettant pas de raccordement gravitaire sur le réseau public d'eaux usées de la rue Aimé Félix, deux solutions sont proposées :

- raccordement gravitaire de la parcelle AO n° 491 au réseau privé de la résidence « Les Pas de Grimaud », sous réserve de l'obtention de l'autorisation de raccordement délivrée par la copropriété ;
- création d'un poste de refoulement privé avec rejet des effluents sur le réseau public de la rue Aimé Félix.

La copropriété « Les Pas de Grimaud » ayant fait connaître une fin de non-recevoir à la société CL Investissement, la seule option envisageable est l'installation d'une pompe de relevage.

Cependant, le foncier de la parcelle AO n° 491 étant bâti dans sa globalité, la société CL Investissement sollicite une autorisation de la ville pour installer ce dispositif dans le tréfonds du domaine public communal de la rue Aimé Félix.

La pompe de relevage, de forme cylindrique présente un encombrement de Ø1,60 m en surface et 1,50 m en profondeur. Elle serait installée en pied d'immeuble sous le trottoir de la rue Aimé Félix.

Seule solution pour viabiliser la parcelle AO n° 491, il vous est proposé de conclure une servitude de tréfonds avec la société CL Investissement à titre gratuit.

Les modalités de mise en œuvre de cette servitude sont consignées dans la convention annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

8 DEC. 2021

ID : 083-218300424-20211122-DCM2021_124-DE

Berger
Levrault

N° 2021/1429

CM du 22/11/2021

N° 2021/124

SERVITUDE POUR OCCUPATION EN TREFONDS DU DOMAINE PUBLIC : RUE AIME FELIX

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONSENT à la société CL Investissement une servitude de tréfonds communal pour l'installation d'une pompe de relevage sur le domaine public de la rue Aimé Félix destinée à viabiliser l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée section AO n° 491 ;

DIT que la servitude est consentie à titre gratuit ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 7 CONTRE** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Etienne LANSADÉ